



Avant de faire des paiements a mon ex concubin

Par **nizza_old**, le **02/12/2007** à **11:43**

BonjourrrrrJe me suis séparée de mon ex concubin qui maintenant me réclame différentes sommes dont 3 mois de préavis du bail que nous avons contracté en commun et un autre somme correspondant à un versement qu'il avait fait dans mon PEE.rnAfin de terminer cette histoire une bonne fois pour toutes et tout régler et ne souhaitant plus de contact téléphonique ou physique je voudrais m'assurer q'une fois qu'il recevra l'argent il ne fera pas comme si je ne l'avais pas payé et me le reclamera a nouveau (vengeance...). Comment puis je me couvrir en payant, tout en ayant une preuve attestant de ce paiement juridiquement valable?rnMerci de votre aide.

Par **Upsilon**, le **03/12/2007** à **15:17**

Bonjour !rrrrLa meilleure solution serait de vous rapprocher d'un notaire, et d'envisager une reconnaissance de dette avec paiement de votre part. rnSuite a cela, un acte sera conservé à l'office du notaire, vous assurant ainsi une parfaite sécurité juridique et probatoire.rrrnAttention toutefois, si vous ne lui devez pas réellement cet argent, le notaire pourrait vous conseiller de ne rien payer... ne soyez pas étonnée, le notaire est avant tout un conseiller ;)rrrrUpsilon.